

Date de dépôt : 18 janvier 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Romain : Qu'est-ce que l'Hospice général compte faire du Chalet Florimont à Gryon (VD) ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 décembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

On a appris que le Chalet Florimont et la Nouvelle Roseraie font face à un taux d'occupation en chute libre depuis 2009, et cela malgré la réduction des prix proposés. Ce taux d'occupation est de 50%. Le déficit est à la hausse et, projeté pour 2016, il atteint 1,4 million pour les deux maisons. La Nouvelle Roseraie est partagée avec la Ville de Genève, qui assume la moitié de ce déficit.

Ces maisons émargent à 100% au budget de fonctionnement de l'Hospice général. L'année passée, au vu de ces chiffres, décision a été prise de geler l'offre du Chalet Florimont qui présente le déficit le plus important. Etant donné la situation du budget de l'Etat et de sa dette, l'Hospice général est amené à faire des choix. Il ne semble pas dans les missions de l'Hospice de subventionner des maisons de vacances peu fréquentées.

Alors mes trois questions sont les suivantes :

- Est-ce que l'Hospice général est prêt à remettre le Chalet en gérance à quelqu'un d'autre ?*
- Si ce n'est pas le cas, est-il prêt à envisager un partenariat avec les communes, l'IMAD et des fondations privées ?*
- Si fermeture il y a en janvier 2017, que se passera-t-il concrètement avec le Chalet dès le lendemain de sa fermeture ?*

Je remercie le Conseil d'Etat des réponses qu'il voudra bien apporter à mes questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'Hospice général est disposé à confier la gérance du Chalet Florimont à un tiers public ou privé.

A ce stade, il s'agit pour les services du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) d'élaborer un concept de prise en charge des personnes âgées, de financement de l'établissement et d'identification des partenaires, qui s'inscrive dans le cadre des réflexions liées aux structures intermédiaires.

En 2017, le Chalet Florimont à Gryon n'offrira pas de prestations aux personnes âgées. L'offre sera concentrée sur la Nouvelle Roseraie à Saint-Légier sur Vevey.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP